



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3054

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Secteur Chantegrillet - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3054**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Secteur Chantegrillet - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération secteur Chantegrillet à Sainte Foy lès Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Les quartiers de la Plaine et de Chantegrillet comptent 2 écoles publiques. Secteur constitué d'habitats pavillonnaires, il va voir le regroupement des 2 groupes scolaires sur celui de la Plaine (passage de 80 à 170 élèves).

Au vu des trottoirs non accessibles pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (PMR), de l'important trafic routier sur le chemin des Fonts et d'un stationnement non sécuritaire auprès des équipements, la Métropole a mené des études de circulation et de faisabilité dans le but de proposer des aménagements et des principes de fonctionnement afin d'améliorer et de sécuriser les déplacements des piétons.

Le périmètre d'intervention comprend l'allée Jean-Paul II et le chemin des Fonts (entre la rue Charcot et le chemin de Chantegrillet). Les études des aménagements de voirie liés au report modal ont intégré la rue François Forest et le chemin de Chantegrillet.

II - Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement se déclinent de la manière suivante :

- sécuriser les déplacements piétons et des cycles dans le quartier et aux abords de l'école de la Plaine (mise en accessibilité et aux normes des trottoirs du chemin des Fonts, de l'allée Jean-Paul II et du chemin de Chantegrillet,
- apaiser les vitesses (passage en zone 30 ; rue François Forest en zone de rencontre),
- maintien d'une capacité de stationnements,
- création d'un arrêt de car scolaire.

III - Programme du projet

Le programme comprend donc :

- le passage du chemin des Fonts en sens unique sud-nord,
- la création de trottoirs bilatéraux sur le chemin des Fonts et d'un trottoir sur l'allée Jean-Paul II,
- l'insertion des cycles par la création d'un double sens cyclables et le passage des voiries en zone 30 ou zones de rencontre, le trafic le permettant,
- la mise en place de moyens ponctuels d'abaissement des vitesses sur le chemin de Chantegrillet,

- l'aménagement de la rue François Forest en zone de rencontre afin de rendre cet itinéraire confidentiel, et limiter le report de trafic sur cet axe.

Les travaux du groupe scolaire de la Plaine se terminant pour la rentrée scolaire 2019, les travaux de voirie se dérouleront entre janvier et juillet 2019.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 930 000 € TTC.

À noter que le programme ne comprend pas les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux aériens qui seront pris en charge par la commune.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

Le coût total de l'opération est estimée à 1 050 000 € TTC, à charge du budget principal, 97 887 € TTC ont d'ores et déjà été financés à partir de l'autorisation de programme globale études.

Par ailleurs, les travaux sur le budget annexe des eaux et nécessaires à la réhabilitation du réseau existant sur l'allée Jean-Paul II sont estimés à 150 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux du secteur Chantegrillet à Sainte Foy les Lyon.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 952 113 € TTC pour le budget principal et à 150 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 952 113 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 952 113 € TTC en dépenses en 2019 sur l'opération n° 0P09O5371 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 150 000 € HT répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 150 000 € HT en dépenses en 2019 sur l'opération n° 1P09O5371.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 050 000 € TTC pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant 97 887 € TTC à partir de l'autorisation de programme études et 150 000 € HT pour le budget annexe des eaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.